



Confinement aux Pays-Bas

Le coronavirus se répand très rapidement. Pour préserver l'accessibilité des soins médicaux, il nous faut limiter le plus possible nos contacts sociaux. Mesures en vigueur du 15 décembre 2020 au 19 janvier 2021, au plus tôt :

En cas de symptômes :



Restez confiné.



Faites-vous tester.

Si vous avez des difficultés respiratoires ou de la fièvre, toutes les personnes partageant votre toit doivent rester confinées.



Travaillez à domicile, sauf si c'est impossible.



Restez à une distance de 1,50 mètre des autres.



Quittez les lieux très fréquentés.



Lavez-vous régulièrement les mains.



Éternuez et toussiez dans votre coude.



Portez un masque lorsque cela est obligatoire.

Domicile



Recevez au maximum 2 personnes par jour (hors enfants de moins de 13 ans). Pour la période du 24 au 26 décembre : recevez au maximum 3 personnes par jour.

Autorisation de se regrouper



À l'intérieur : maximum 2 personnes ou les membres d'un même foyer.

Lieux accessibles au public



Fermeture notamment des musées, cinémas, théâtres, zoos, bibliothèques, piscines et parcs d'attraction.

Restaurants, cafés et événements



Fermeture des **restaurants et des cafés**. Pas de restauration ni de service en chambre dans les hôtels.



Possibilité de faire une **commande à emporter dans les restaurants**.



Interdiction des événements.

Commerces



Fermeture des commerces non essentiels.



Les supermarchés, drogueries, primeurs et stations-essence sont **ouverts**.



Alcool interdit après 20 heures.

Métiers de contact



L'exercice des métiers de contacts non médicaux, comme coiffeur, tatoueur et esthéticienne, est **interdit**.

Sport



À l'extérieur : maximum 2 personnes en respectant la distance de 1,50 m. Les jeunes de moins de 18 ans et les sportifs de haut niveau font exception.



Fermeture des **équipements sportifs en salle**.



Pas de rencontres sportives ni de séances collectives. Les sportifs de haut niveau font exception.

Transports et voyages



Restez autant que possible à la maison et empruntez les transports publics pour les déplacements indispensables.



Ne partez pas et ne réservez pas de voyage à l'étranger avant la mi-mars.

Enseignement et accueil des enfants*



Cours à distance pour le primaire, le secondaire, le supérieur et toutes les autres activités scolaires et éducatives. *Les examens, l'enseignement pratique et les cours pour les élèves en situation vulnérable font exception.*



Fermeture des crèches et des garderies périscolaires.



Service d'accueil minimum assuré pour enfants dont les parents exercent une profession cruciale et les enfants en situation vulnérable.

* En vigueur du 16 décembre 2020 au 17 janvier 2021, au plus tôt.

alleen samen krijgen we
corona onder controle

Pour en savoir plus sur les mesures et les exceptions
rijksoverheid.nl/coronavirus
ou 0800-1351.